



Recouvrement de dette tres ancienne sur personne au rmi ou retrai

Par **clauddec28**, le **14/06/2010** à **17:54**

Bonjour,

En 1991 , nous avons contracte ma femme et moi (le credit est a mon nom)une dette d'environ 6000 ou 8000 FR qui n'a jamais ete remboursee aupres de Sofico et ce pour cause de separation (non divorce)

Je suis au RMI depuis 1995 , sans autre ressource et heberge chez mes parents a titre gratuit. Je viens d'avoir 60 ans et je vais etre sans doute en retraite tres prochainement

La ste de credit qui a repris mon dossier et qui me harcelle par l'intermediaire de mes parents ma contacte chez mon fils chez qui je passais qulq semaines a l'etranger

Cette ste de credit peut elle prendre ma seule ressource (RMI) ou ma petite retraite prochaine ?

Et dans le cas ou je reste a l'etranger chez mon fils peuvent ils me faire des problemes

Merci a vous

Claude